



Remboursement sinistre auto sans mon accord

Par **Vins007**, le **30/05/2019** à **00:41**

Bonjour à tous et merci d'avance pour votre aide. Je commence par vous expliquer mon accident: un véhicule me rentre dedans alors que mon véhicule est stationné (on rempli le constat et je ne suis donc pas responsable) Je fais remorquer ma voiture dans un garage agréé par mon assureur et elle fait venir un expert. Le véhicule est déclaré dangereux et les réparations sont trop élevé par rapport au prix estimé du véhicule. Donc je me pose maintenant la question si j'accepte de vendre ma voiture à l'assurance ou de quand même effectuer les réparations sur mon véhicule. Entre temps mon assureur me verse l'argent sur mon compte de la valeur du véhicule que l'expert à déterminer (alors que je les avais appelé pour les prévenir que je n'étais pas d'accord sur son estimation) SANS mon accord ni même de papier signé de ma part. Donc j'aimerais savoir comment sa se fait qu'il me virent cet argent sans même connaître mes intentions? Ont ils le droit de procéder de cette manière? Est ce que le véhicule m'appartient toujours? Et enfin puis je espérer ne pas repartir perdant de ce litige? Petite précision j'achète mon véhicule 8000€ et 1 semaine après on me la ruiné et l'expert m'en propose 5100€. J'apporterai plus de précision si vous avez besoins merci

Par **chaber**, le **30/05/2019** à **07:00**

bonjour

Selon la procédure du règlement de sinistres lors d'une mise en épave :
- l'expert envoie à la victime une proposition valable un mois

- la victime peut en contester le montant par tous moyens: dans le cas d'un accident non responsable elle a droit, selon la Cour de Cassation, à la valeur de remplacement par un véhicule similaire (faire recherche dans les journaux gratuits ou sur internet)
- cette offre précise également la valeur de revente à un épaviste.
- Passé ce délai il est considéré qu'il y a acceptation et que vous conservez le véhicule: l'assureur indemnise valeur épaviste déduite
- si vous contestez l'expert peut revoir son chiffrage
- si acceptation l'assureur vous fait signer un certificat de vente en blanc et vous réclame le jeu de clés. Il vous règle la totalité du préjudice et se charge de la vente à l'épaviste.

Pour info: la Cour de Cassation a confirmé à maintes reprises que la victime a droit à l'indemnisation de tous les frais inhérents à l'accident: dépannage, carte grise (partiellement), immobilisation ou location de voiture ...

Dans le cadre de la convention IDA ces frais sont payés par votre propre assureur. Mais il y a souvent un oubli de sa part